

# La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1<sup>re</sup> page 5 fr. la ligne; 2<sup>e</sup> page : 3 fr. la ligne. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Emile LACROIX

Abonnements Tunisie-Constantine : 42 fr. par an. France 15 — Etranger 20 fr. par an

## ENCORE une levée de boucliers contre M. Manceron

Après « Candide » d'autres journaux de Paris dont les titres nous échappent et enfin la « Dépêche Coloniale », — qui l'ont cru ? — le propre journal de M. Saint-Germain, ancien député et sénateur d'Oran, organe gouvernemental — né et d'habitude si corret.

Voici ce qu'elle publiait à la date du 29 novembre dernier et qu'ont reproduit plusieurs journaux d'Algérie dont la « Dépêche de Constantine » :

### M. MANCERON

Résident général va être mis à la retraite

« Nous avons indiqué dans une récente note du jour combien la situation de la Tunisie était dramatique du fait de la crise agricole et surtout, chose plus grave, du fait des découvertes de trésorerie qu'on a laissés s'accumuler depuis dix ans et qui s'élevaient à la somme de quatre cents millions de francs. Justement inquiet de cette situation du protectorat de la Régence tunisienne, que nous avons été les seuls dans la presse française à révéler, le Gouvernement a décidé de désigner sans retard un nouveau Résident général en remplacement de M. Manceron.

« Nous croyons savoir que la demande de mise à la retraite de ce haut fonctionnaire serait acceptée et que M. E. Herriot, président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères, appellerait au poste de Tunis, soit M. Causeret, préfet des Bouches-du-Rhône, soit M. Bonnefoy-Sibour, préfet de Seine-et-Oise, ou M. Bénédicti, préfet des Alpes-Maritimes. »

Evidemment la Tunisie n'est pas à la noce aujourd'hui, mais ce n'est pas M. Manceron qui l'a mise dans cet état, il y a des années et des années que cela dure.

Tout au plus pourrait-on lui reprocher de ne pas avoir diminué son train de maison en licenciant les auxiliaires déjà retraités ou du sexe féminin qui n'ont point besoin d'un salaire pour vivre comme nous en connaissons quelques-unes dont le plus clair de leurs salaires passe chez la courtisane :

en supprimant l'Office Tunisien de Paris aujourd'hui inutile, en examinant de près si l'indemnité de résidence et d'autres pour nos compatriotes ne font pas double emploi avec le tiers tunisien.

En Algérie, l'indemnité est du quart, auquel vient s'ajouter un supplément de 8 % qui remplace l'indemnité de résidence; en faisant cesser l'indemnité tunisienne pendant les vacances passées hors de Tunisie;

en mettant rigoureusement à la retraite tout fonctionnaire âgé de 60 ans, s'il appartient à un service sédentaire et à 55 ans ceux du service actif.

Et puis réduire les cadres suivant les rapports de la Commission Tirman d'abord et de la suivante des deux inspecteurs généraux.

Mais pour cela il faut agir et ne pas remettre toujours au lendemain ce que l'on doit faire le jour-même.

C'est en voulant ménager les uns et les autres que la Tunisie se trouve acculée dans une impasse d'où il faut la sortir en réalisant des économies surtout sur son train de maison.

Les guenillards du bled, gémissent et se lamentent, aussi faut-il les aider dans la mesure du possible avec les économies que l'on doit réaliser, il y a aussi des créanciers indignement spoliés de leurs biens qu'il faut indemniser.

Et pour cela il faut de l'argent. On peut en trouver si on le veut, mais d'abord il faut vouloir, là est toute la question.

Nous répondons d'autre part à notre excellent et bon confrère de la « Tunisie Française » qui a soulevé quelques objections à nos propositions d'impôt sur l'essence et les bicyclettes.

Paul LUX. BULLETIN

Le sang a-t-il donc moins de valeur que l'or ?

Pendant, l'homme qui meurt n'est-ce pas un capital anéanti ? Un soldat tué, disait Frédéric Passy après 1870, c'est vingt et trente années de travail de bonne production annulée, détruite. Ce n'est pas seulement une perte pour le soldat, c'est aussi une perte matérielle pour la société. Et l'on ne dénombre que les morts, mais il faut compter aussi les maladies, les incapacités de travail, résultats lointains, mais inévitables des blessures et des fatigues d'une campagne. On ne sort de la guerre dix ans après, quel statisticien évaluerait ces pertes ?

Et si l'on parvenait à les évaluer, combien de centaines de milliards faudrait-il ajouter aux dépenses matérielles entraînées par la guerre ?

On ne peut les évaluer sans doute, mais faut-il les tenir pour négligeables ? Il n'est point dans nos habitudes de traiter avec les chiffres les questions de sentiment et pas un français n'aurait l'idée d'appliquer aux malheurs privés et aux deuils des familles ce système d'évaluation. Pourtant si nous le faisons, les Américains nous comprendraient certainement. Ils apprécieront volontiers en argent la valeur d'un individu : un tel vaut tant de dollars disent-ils.

Combien de dollars représentent donc vingt et trente années de travail annulées du fait d'un homme mort à la guerre et nous ne comptons que les morts. Fixez un chiffre et multipliez par quinze cent mille, c'est là le formidable capital que la France a fourni.

Certes, il est triste d'avoir à faire de tels calculs, mais nous vivons à une époque où tout se traduit par des chiffres, où tout s'évalue en argent.

Il serait pourtant paradoxal, avouons-le, que seul le sang versé n'ait aucune valeur.

F. DEYON.

## Les impôts nécessaires pour équilibrer le budget

Notre excellent confrère la « Tunisie Française » nous flatte vraiment trop en vantant notre permanente jeunesse alors que notre journal approche à grands pas de la cinquantaine, mais à ce moment, il est plus que probable que son créateur dormira son dernier sommeil là-bas, au pied du Bou-Kornine, dans la petite nécropole d'Hamam-Lif.

Un grand merci cher confrère. Nous avons demandé un relèvement de la taxe de l'essence, pour la mettre à parité avec les taxes pratiquées dans la métropole, au Maroc et en Algérie.

Avant la dernière session du Grand Conseil nous avons cité les chiffres impressionnants de la consommation de l'essence s'élevant à 50 millions de litres pour l'année 1931 et à raison de 0.60 par litre, cela ferait 30 millions qui tomberaient dans les caisses du trésor au lieu des 4 millions six cent mille prévus au budget.

Pour les bicyclettes c'est une autre histoire, notre confrère nous dit que celles-ci sont un instrument de circulation bien profitable.

Nous n'en disconvenons pas, mais elles sont aussi bien partout, aux colonies comme en France.

En lisant les journaux de Madagascar et notamment les « Affiches de Diégo Suarez » et la « Gazette du Nord » de cette même ville, nous relevons assez souvent les communiqués de police qui annoncent l'arrestation de X... ou de Y... Z... pour défaut de paiement de la taxe sur les bicyclettes.

Si on arrête les bicyclettes qui oblient de passer à la caisse municipale c'est évidemment qu'il y a une taxe et dans d'autres colonies il en est de même. Naturellement les bicyclettes d'enfants seraient exonérées de la taxe.

Indépendamment du produit de la taxe les contraventions au Code de la route, les accidents, seraient vite repérés et puis il faut aussi l'obligation pour les bécassiers d'avoir à l'avant de leurs machines une lanterne éclairée la nuit.

Quant à l'essence nous n'avons à connaître qui ferait les frais de la taxe : les sociétés ou les automobilistes, peu importe.

Pour les colons il pourrait y avoir des dérogations et encore; ils n'emploient que le gazoil pour leurs tracteurs.

Mais, récupérons et récupérons tous les jours pour éviter d'autres charges sur la

consommation qui pèseraient lourdement sur des épaules déjà surchargées. Et ainsi nous aurons fait de bonne besogne.

L. de P.

## Un beau geste du gouverneur général de Madagascar

Nous apprenons dit le « Madécasse » de Tananarive, que notre Grand Chef, soucieux de ménager les intérêts de toute la colonisation, aurait, à l'instar de M. Pasquier, gouverneur d'Indo-Chine, offert en haut lieu, d'abandonner 10 % de son traitement, afin de donner le même exemple à Messieurs les Fonctionnaires ses collaborateurs.

Bien que nous soyons, en ce cas, en retard d'un an sur l'Indo-Chine, — mieux vaut tard que jamais — toute la colonisation de Madagascar n'en appréciera pas moins le geste salutaire.

L'exemple sera-t-il suivi par les autres grands chefs des colonies et pays de protectorat ?

Au Maroc, c'est déjà fait, M. Lucien Saint vient de l'annoncer officiellement. A qui le tour ?

## L'échéance du 15 Décembre

La France a 20 millions de dollars à payer aux Etats-Unis le 15 décembre. Il faut non seulement que les Etats-Unis nous accordent un moratoire pour ce paiement, mais encore qu'ils consentent s'il n'est à l'annulation complète tout au moins à la révision des dettes de guerre.

Pour faire plaisir à l'Amérique et comme suite au moratoire Hoover, la France — l'éternelle poire — a consenti, à Lannes, à l'amputation presque totale de sa créance sur l'Allemagne.

Nos amis Américains sont bien gentils. Cela n'empêche pas que s'ils veulent qu'on les paie, il faut qu'ils nous fassent la paix et nous laissent régler nos affaires nous-mêmes. Puisqu'ils nous empêchent de nous faire payer par l'Allemagne, ils n'ont rien à nous réclamer.

Nous commençons à en avoir assez de servir de têtes de Turcs ! S'ils veulent encore notre chemise, qu'ils viennent nous la prendre !

« L'argent ».

## Les vins tunisiens et l'opposition des vigneronniers méridionaux

La question de l'entrée en franchise en France des vins tunisiens au-delà des 500 mille hectolitres revient trop souvent sur le tapis.

Il y a des années et des années qu'elle fait l'objet de discussions sans fin qu'il faudrait pourtant terminer une bonne fois pour toute, en doublant la quantité et qu'on n'en parle plus.

« Oui, mais, disent les méridionaux, est-ce que tout ce vin provient de la récolte de propriétés françaises ou chez des amis de notre pays ? »

Et voilà toute la question en discussion. Les méridionaux prétendent que nos compatriotes et nos amis ne récoltent pas plus de 5 à 600.000 hectos, ils auraient fait le calcul chiffres en mains, fournis par on ne sait qui.

Nous avons parmi nos lecteurs de nombreux collectionneurs qui nous envoient tantôt un journal vieux de 20 ans, tantôt un autre de 10 ans et aujourd'hui nous recevons les « Annales Coloniales Illustrées » du 22 décembre 1923, qui traite de la viticulture et de l'agriculture en Algérie et en Tunisie, agrémentées de nombreux clichés.

Elles fournissent une liste impressionnante de la production du vignoble algérien qui s'élevait en 1922 à 7.490.303 hectolitres, de quoi alimenter toute la France pendant 4 mois à raison de 52 litres par tête d'habitant; quant à la petite Tunisie, sans jeu de mots, nous venons bien loin derrière notre voisine avec nos 25.614 hectares de vignes et une moyenne de production de quatre cent quarante huit mille 642 hectolitres.

Aujourd'hui, le vignoble s'est étendu et la production aurait plus que doublé et comme la consommation s'est limitée, on nous marchande 2 ou 300 mille hectolitres.

Alors qu'est-ce que nous sommes venus faire ici et pourquoi au début du protectorat nous engageait on à aller coloniser la Tunisie ?

Si c'était pour en arriver là mieux aurait valu nous laisser chez nous.

## Un emprunt de 20 millions à la Banque de l'Algérie !

Alors qu'on parlait cet été d'un emprunt de 700 millions qui auraient permis de trer le protectorat de la situation gênée dans laquelle il se trouve, on s'est demandé pourquoi on en contractait un aussi minime de 20 millions à la Banque de l'Algérie ?

Ces 20 millions sont mis à la disposition du protectorat sans intérêt jusqu'à la fin du privilège de la Banque de l'Algérie en vertu de la convention votée par l'ancienne Chambre des députés qui autorise l'émission de trois milliards de francs de coupures !

La Tunisie, gênée aux entournures, comme chacun sait, n'a pas fait fi de ces 20 millions qu'il lui faudra rembourser en 1945.

Qu'importe après nous le déluge, n'est-ce pas ?

## Les détournements de l'Office postal

On fait un foin de tous les diables parce qu'un commis des postes a laissé égarer sa main dans sa caisse et prélevé quelques centaines de milliers de francs, 450 nous a-t-on dit le jour-même de la découverte quelqu'un qui n'a pas voulu nous donner son nom, ce qui nous a empêché d'annoncer le fait, car chat échantonné, nous savons ce que cela nous a coûté pour publication d'un fait rigoureusement exact, mais qu'on voulait cacher.

Tribunal de Tunis : 2.000 francs d'amende, Cour d'Appel d'Alger acquitté, grâce à M<sup>e</sup> L'Admiral. Mais tout cela nous occasionna des frais de procédure, d'avocats, de voyage à Alger, bref nous n'insérâmes pas l'affaire d'Anné.

Ce commis est-il le seul de son genre d'avoir puisé dans les caisses du gouvernement ?

En cherchant on en trouverait une bonne demi-douzaine, un peu partout.

Au Dar-el-Bey, ce fut un chef de service, portant galons, jusqu'aux épaules, que nous démasquâmes, mais le malheureux se trancha la gorge; aussi regrettables-nous notre entrefilet; à l'Agriculture, un caissier fut appréhendé et condamné à 3 ans de prison; aux Services judiciaires on laissa tranquillement filer l'auteur des détournements; à l'Inspection du travail, le coupable se fit justice à Royat, nous en passons et des meilleurs : Anné s'est suicidé.

L'action de la justice est éteinte, alors pourquoi tant revenir sur cette histoire ? Mettons un point final et qu'on n'en parle plus.

L'administration des postes verra si elle peut récupérer une partie des détournements et le Résident général proposera une sanction contre ceux qui auraient dû surveiller la comptabilité et la caisse d'Anné, et se sont laissés rouler comme du poisson dans la farine, car il est difficile d'admettre qu'un fonctionnaire reste huit ans sans prendre un jour de congé.

## UN DEFI A L'OPINION PUBLIQUE

Notre excellent et vieil ami, M. César Pellet, président d'honneur de la Chambre de Commerce, vient de publier dans la « Tunisie Française » une lettre de légitime protestation contre la nomination aux Travaux publics de 3 ingénieurs, chefs de service, qui vont grèver le budget de 250.000 à 300.000 francs par an.

Voilà encore un coup de gaspillage dont l'auteur devrait être foutu à la porte et les nominations rapportées Arlabosse.

## Où va la Tunisie ?

### UNE MAUVAISE BESOGNE DE JOURNALISTES IGNORANTS DES CHOSSES TUNISIENNES

Ce n'est pas sans une certaine stupefaction que nous avons lu dans la « Presse Coloniale » de Paris, un article signé de M. Emile Lemoigne, dont le moins qu'on puisse dire, en ce qui concerne le Bey et son entourage, c'est qu'il est manifestement contraire à la vérité comme l'étaient ceux de Charles Gollomb de « l'Evolution Nord-Africaine » d'Alger publiés au début de l'année.

Nous nous proposons d'y répondre aujourd'hui lorsque nous avons appris que « L'homme Libre », que nous n'avons pu trouver à Tunis, publiait, lui aussi, un article sur le même sujet.

Nous répondrons à nos deux confrères dans notre prochain numéro et nous espérons être assez persuasif pour les amener à confesser leurs erreurs.

## Echos et Nouvelles

### DIRECTION GENERALE DES FINANCES

Nous adressons nos félicitations à M. Sivan qui des fonctions de chef de service, chargé du personnel, accède à la succession du regretté M. Soubrane comme directeur général adjoint des Finances.

### POUR RABAT

Nos amis MM. Ali Sakkat, cheik el Médina et Saadallah, directeur des Ha-bous, sont partis samedi pour Rabat où ils vont assister à la conférence des Ha-bous et des lieux saints que se tient cette année dans cette ville.

Notre excellent ami, Si Younés Hadjouj, président de la délégation était déjà parti depuis quelques jours pour El Kseur où devait avoir lieu le mariage de sa fille avec un descendant d'une grande famille du pays.

### A LA C. F. T.

Un lapsus calami nous a fait écrire que M. Durandea le nouveau directeur de la C<sup>e</sup> Fermière, devait prendre possession de son haut poste le 1<sup>er</sup> janvier prochain. C'est le 1<sup>er</sup> décembre que cette prise de possession a eu lieu.

Le public, la compagnie et le personnel placé sous ses ordres attendent beaucoup de lui, mais par les déclarations qu'il a faites à notre confrère Gérard Aumont du « Petit Matin » il a bien situé la position de la compagnie et ce qu'il entend faire pour donner satisfaction à tous les intérêts en jeu.

Qu'il nous permette en lui adressant nos souhaits de bienvenue de lui demander de faire procéder dans le plus bref délai possible, au changement des lanternes à pétrole des locomotives qui n'éclairaient pas et dont l'une, si ce n'est les deux, sont souvent éteintes.

Alors, comment éviter les accidents aux passages à niveau si le train vous arrive dessus sans éclairage ou si peu !

Des phares d'autos, voilà ce qu'il faut partout sur toutes les lignes et surtout sur celles qui longent et traversent les routes.

### DANS LA LEGION D'HONNEUR

Nous adressons nos plus cordiales félicitations à Si Salem Snadli, le distingué caïd de Sfax, qui vient de recevoir la cravate de commandeur de la Légion d'honneur pour ses brillants services et son dévouement à notre pays.

Cette cravate est-il besoin de le dire, nous réjouissons tous ses amis qui sont nombreux dans toute la Régence.

### DANS LA PRESSE

Nous adressons toutes nos félicitations à notre excellent confrère « Tunisie-Socialiste » qui a renouvelé ses linotypes et donne aujourd'hui à ses lecteurs un journal bien composé, mieux présenté et souvent fort intéressant.

L'article de Serge Moati, notamment, sur les sociétés pétrolières, a dû faire l'effet d'une pierre jetée dans la mare aux grenouilles ou plutôt du commandement supérieur.

Nous ajoutons pour l'édification de nos lecteurs que si M. Ventre est un bon français, ce que tout le monde sait, M. Comba, administrateur délégué de la Société des pétroles tunisiens est lui aussi un bon patriote de son pays, aussi n'emploie-t-il que des compatriotes dans les entrepôts de sa société à La Goulette.

Il est probable que la Shell et l'Anglo-persia l'imitent.

Alors, les secrets de la défense terrestre, navale et aérienne de la Tunisie sont bien gardés !

### « L'ANE D'OR »

Nous avons reçu le premier numéro de cette revue qui nous a beaucoup amusés et nous lui souhaitons longue vie et succès.

Il est clair qu'elle n'aime pas « Tunisie Socialiste », mais il n'est pas dans les usages de la presse, qu'ils nous permettent de le lui dire de dénoncer à la vindicte publique les erreurs d'un novice de l'administration du journal qui n'a pas vu de mal à insérer une publication défendue d'un Samuel Heckscher qui, de plus, ne paiera rien si l'on en croit « l'Echo de la Presse » de Paris qui met en garde tous ses confrères sur cette mauvaise maison.

### AU « PETIT MATIN »

Tous nos compliments à notre jeune confrère Antonini, qui vient d'être nommé rédacteur en chef en remplacement de Paul Lafitte qui a quitté la Tunisie sans esprit de retour.

Lisez *Excelsior* et *Dimanche Illustré* avec ses inénarrables Bicot, Zig et Puce et Alfred le pingouin.

**A PROPOS DU JARDIN D'ESSAI D'ALGER**

Un de nos lecteurs d'Alger nous demande de protester avec énergie contre l'article de M. Lucien Pelaz sur les Jardins d'Alger publié dans « Terre d'Afrique » de novembre :

« Il n'est pas permis, dit-il, de traverser ainsi la vérité et d'attribuer la création du jardin d'essai à M. Rivière qui en fut le massacreur. »

« Cette création revient à feu Auguste Hardy, peut-être un parent du nouveau recteur de l'Académie d'Alger. »

« Auguste Hardy avait fait d'un marécage infect, le beau jardin qui fait l'admiration de tous les visiteurs et le faisait encore davantage autrefois. »

« L'empereur Napoléon III, voulut le voir et au cours de sa visite épinglea la rosette d'officier de la Légion d'honneur sur la redingote de M. Auguste Hardy. »

« Plus tard, un gouverneur général de l'Algérie tint à donner le nom de Hardy à un nouveau centre de colonisation. »

Voilà ce qu'il fallait dire M. Pelaz et ce que vous n'avez pas fait dans un but qui m'échappe, car tout le monde sait en Algérie le nom du créateur du jardin d'essai.

Avec mes remerciements...

Signé : X...

**UNE MICHELINE EN ALGERIE**

Les michelines sont déjà connues en France, mais ne l'étaient pas encore en Afrique du Nord.

On vient d'en expérimenter une sur la ligne des Ouled Rhamoun à Tébessa, où elle a donné pleine satisfaction aux essais.

Elle peut filer à 80 et même à 90 kilomètres à l'heure, ce qui est une jolie vitesse, surtout sur une voie étroite, malheureusement elle ne comporte que dix-huit places et son prix de revient est de quatre francs par kilomètre.

Y aurait-il avantage à en avoir quelques-unes sur nos petites lignes ?

Sans doute, mais elles ne couvriraient jamais les frais.

Pour la banlieue et même pour d'autres parcours rieu, à notre avis, n'égale le bon gros locotracteur en fonction sur la ligne d'Hammam-Lif.

Pour nous, à défaut de l'électricité, ce sont de gros locotracteurs qu'il faudrait posséder et en attendant que toutes les cheminées des locomotives soient sans retard munies d'un certain appareil pour éviter aux voyageurs cette fumée, si incommode et si salissante pour les costumes clairs.

**ERRATUM**

1° Ce n'est pas 5 à 6 délégués des nations qui assistaient à la Conférence internationale de télégraphie qui vient de se tenir à Madrid, mais 5 à 600 et plus 2° 60.000 bicyclettes à 30 francs de taxe l'une cela fait 1.800.000 francs et non 1.600.000.

Au Maroc comme en Algérie la taxe de l'essence est de 60 francs par hectolitre, c'est donc ce chiffre que le Grand Conseil doit adopter, ce qui procurerait à peu près 30 millions au budget, ce qui n'est pas à dédaigner, et l'on ne comprendrait pas que cette taxe fut moindre que chez nos voisins.

**Administration des Habous**

**AVIS**

**DE CONSTITUTION D'ENZEL**

Le jeudi 29 décembre, à 10 heures et demie du matin, il sera procédé, à l'Administration des Habous, à Tunis, à l'adjudication de constitution à enzel des immeubles ci-après :

1. Une parcelle de terre sise au Sud de Tunis, près des réservoirs d'eau de Focheville, à proximité de Sidi-Fathallah, habous de cette zaouia, d'une contenance approximative de 21.400 mètres carrés, propre à l'exploitation comme carrière de pierres de construction.

La constitution à enzel aura lieu aux principales conditions suivantes :

a) le paiement d'une tente d'enzel annuelle de 20.000 francs;

b) le paiement d'avance, durant trois ans seulement, à partir de la prise de possession d'une indemnité de 35.000 fr. par an;

c) une mise à prix payable comptant de 300.000 francs.

2. Une deuxième parcelle, voisine de la première, d'une contenance approximative de 15 hectares, propre à l'exploitation comme grande carrière de pierres de construction.

La constitution à enzel se fera aux principales conditions suivantes :

a) le paiement d'une rente d'enzel annuelle de 30.000 francs;

b) le paiement d'avance durant trois ans seulement, à partir de la prise de possession, d'une indemnité de 70.000 fr. par an;

c) une mise à prix payable comptant de 700.000 francs.

Il est stipulé que les deux rentes d'enzel de 20.000 et de 30.000 francs sont rachetables à toute époque moyennant le versement de 20 annuités.

Pour tous autres renseignements, consulter les plans et cahiers des charges et visiter les lieux, s'adresser au bureau numéro 28 de l'Administration des Habous, 55, rue de l'Eglise, à Tunis.

**Administration de la liste civile de S. A. le Bey**

Le vendredi 16 décembre, à 10 h. du matin, dans les bureaux de l'Administration privée de S. A. le Bey, à Hammam-Lif, auront lieu les enchères pour la location pour trois années des locaux suivants dépendant des biens de la Couronne d'Hammam-Lif :

1° Une écurie, sise route de Soliman, comprenant plusieurs chambres d'habitation;

2° Une écurie, sise près du Palais Beylical;

3° Une boutique à usage d'épicerie, sise route de Soliman;

4° Une boutique à usage d'épicerie, sise près de l'Oukala d'Hammam-Lif.

Pour tous renseignements, pour visiter et pour prendre connaissance du cahier des charges s'adresser au Bureau de l'Administration privée, à Hammam-Lif.

**VILLE DE TUNIS**

**Adjudication des boutiques du Fondouk El Ghalla et des divers Marchés Municipaux pour l'année 1933**

Le 20 décembre 1932 et jours suivants, s'il y a lieu, à 14 heures, il sera procédé dans un local de l'Hotel-de-ville, à l'adjudication des boutiques pour l'année 1933 (du 5 janvier 1933 au 4 janvier 1934 au soir).

Les adjudicataires pour l'année 1932, qui ont demandé à bénéficier en 1933, de renouvellement par tacite reconduction prévu à l'article 9 du cahier des charges devront effectuer le paiement du premier trimestre de l'année 1933 droits en sus, le 10 décembre 1932 au plus tard, à 14 h. dans le cas contraire, la boutique sera mise en adjudication le 20 décembre 1932.

Tout adjudicataire devra verser, séance tenante, le premier trimestre de 1933 et, en outre, 1,5 % du prix total de l'adjudication pour faire face aux frais de publicité et d'adjudication.

Dans le cas où le montant des enchères atteindrait ou dépasserait cinq fois la mise à prix, l'adjudicataire sera tenu de verser immédiatement, outre le 1,5 % prévu au paragraphe ci-dessus, la totalité du prix de l'adjudication; à défaut de paiement, le lot sera remis immédiatement en adjudication, et le fol enchérisseur sera exclu des enchères suivantes.

Sera exclue des enchères, toute personne qui sera déjà adjudicataire d'une boutique ou d'un lot, à quelque titre que ce soit, ou qui serait redevable de sommes arriérées envers la ville.

Le cahier des charges de la présente adjudication est tenu à la disposition du public dans les bureaux de la Recette Municipale tous les jours non fériés de 8 heures à 11 heures et de 14 h. à 16 h.

**Administration des Habous**

**Avis**

Il est donné avis au public que le lundi 26 décembre 1932, à 9 heures du matin, il sera procédé, à l'échange aux enchères publiques, d'un terrain propre à la construction dit « El-Belhawan », d'une contenance approximative de six hectares, sis à El-Kebbar, sur la route de Zaghouan, habous de feu Othman Djait, sur une mise à prix de 480.000 francs.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Bureau Foncier numéro 28, de la Djemaia.

**KORBOUS**

LA REINE DES STATIONS THERMALES DE L'AFRIQUE DU NORD LA ROUVERTURE

annuelle des hôtels, établissements, services publics divers a eu lieu le 5 novembre.

Renseignements : à Tunis, 5, avenue de Paris, 1<sup>er</sup> étage (T. 16-45). — Locations, à Korbous, Hôtel, téléphone : 1;

**Administration des Habous**

**Avis**

Appartement numéro 8 de l'immeuble, 44 bis, rue Bab-Djedid, mille quatre cent quarante francs.

Appartement numéro 9 du même immeuble, trois mille six cent quatre fr.

Il est donné avis au public que le jeudi 15 décembre 1932, à 10 heures du matin, il sera procédé, à l'Administration des Habous, à l'adjudication de location des deux appartements ci-dessus désignés moyennant le prix-limite imposé par le décret du 19 mars 1929.

Les réformés de guerre et anciens combattants sont tenus de présenter, lors de leur participation à ces enchères, les pièces justificatives de leur sus-dite qualité.

**Comptoir National d'Escompte de Paris**

Société Anonyme au capital de 400 millions de Francs entièrement versés Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)

**Agence en Tunisie :**

TUNIS — BEJA — BIZERTE — MATEUR MONASTIR — SFAXE — SOUSSE

Escompte et Recouvrements

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE

Location de compartiments de COFFRES-FORTS

— Dépôt de Colis —

**PHARMACIE BLOCH**

4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira BLOCH Léon Fils Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger

**ANIS BERGER**

Claude Berger et Cie — Marseille

Apéritif Anisé

DEMANDEZ PARTOUT LES

**apéritifs Licari**

Pianos

**ERARD, PLEYEL & HOFMANN**

Les Trois marques mondiales

**J. & A. Bembaron**

7, Rue d'Italie - TUNIS

N.B. — Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

**Raymond VALENSI**

INGÉNIEUR ARCHITECTE TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS DEPOT DE MACHINES AGRICOLES 41, Ave Al-Djazira, 41

**Plus que jamais**

**ACHETEZ DU TERRAIN**

Pour y faire bâtir ou comme placement....

L'acquisition la plus sûre....

C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

**HAMMAM-PLAGE-LES-PINS**

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hammam-Lif.

Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.

Voir ou écrire :

**A. Naccache** 6, RUE D'ALGER — TUNIS  
Téléph. 10.49

**Grande Pharmacie du Marché**

10, Rue d'Espagne — TUNIS — Tél. 5.85

Paul JARMON, docteur en Pharmacie, licencié en sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse. Pharmacie d'ordonnances : Produits purs. Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'intérieur.

Fournisseur de l'Amicale des postiers français et de l'Amicale des postiers ind-

**Placement Or**

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

**Compagnie Algérienne**

Société Anonyme fondée en 1877 Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés Réserves : 90.000.000 de Francs Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis Dépôts à échéance Escompte et Encaissement de tous Effets Crédits de Campagne Prêts sur Marchandises Envois de Fonds — Opérations sur Titres Gardes de Titres — Souscriptions Paiement de Coupons Location de compartiments de coffres-forts Emission de Chèques et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France et dans toutes les villes et principales localités de l'Algérie et du Maroc et en SYRIE

EN TUNISIE : K.Tunis, Béja, Bizerte, Djerba, Gabès, Kairouan, Le Séf, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Sfax, Souk-el-Arba, ouk-el-Khemis, Soussé, Zarzis. Correspondants dans le monde entier

DEMANDEZ PARTOUT le Rhum Chauvet JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR Représentants-dépositaires 4, Rue de Flandres — TUNIS

Grand Hôtel & G<sup>d</sup> Hôtel de France 8, rue Léon Roches TUNIS Eau courante Ascenseur 12 appartements avec salle de bain privée Chauffage central partout Salle pour noces et banquets J. EYMON Propriétaire

**VÊTEMENTS J. BELL**



V. DARVAUX réunis Téléph. 30.55 7, Rue des Belges TUNIS Vêtements Civils et Militaires Rayon spécial de décorations et insignes

**Maisons recommandées**

Artificiers — Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur rue de Bretagne - Tunis.  
Tunisia-Palace, 1<sup>er</sup> ordre, au centre de Tunis des gares, des bateau, de la poste, des théâtres — Cuisine réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.  
Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoll Mentero et Garcia — Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.  
Maison de santé pour les yeux, dirigés par M. le Dr Cuénod — 1<sup>re</sup> Clinique fondée en Tunisie en 1883, 4, rue Zarkoun — Tunisie  
Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Comby — 5, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).  
Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis — Brami Frères et Cie, propriétaires.  
Le Gérant : E. LUMBROSO Imp. GORSSE, BASCONE et MUSCAT

**Grande Distillerie Tunisienne G. & E. LICARI**

USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS Liqueurs de premier choix — Vins en gros SPECIALITE D'AMER ET DE FERNET LICARI Récompenses à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

**Restaurant du Japon**

— 0 — 7, Rue Amilcar — TUNIS — 0 — Directeur : M. Léonard RIZZO La direction des cuisines a été confiée à M. LE GAC, ex-chef des cuisines de l'Hôtel d'Argenson, Paris. Service à la grande carte. — Repas à 10 fr. — Pension 500 fr. demi-pension 300 fr., service non compris.

**Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite**

Procédés et Brevets A. NOBEL PELLET César, agent DEPOSITAIRE A TUNIS : 9, Rue de Bretagne Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goud round — Téléphone 1.39. Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS « Vacuum Mobilcil » Marque « GARGOYLE » Maison A. MODIGLIANI Agent général et Dépositaire pour la Tunisie 5, Rue Saint-Charles — TUNIS

**Compagnie de Navigation Mixte** Cie Touache — Paquebots-Poste Français Imm. au Trib. de Commerce de Lyon N° B 1624 AGENCE DE TUNIS Service régulier entre Marseille-Tunis et Tunis-Marseille. Pour fret et passages, s'adresser aux Bureaux de l'Agence à Tunis, Rue d'Alger L'Agent principal : Casimir PEDELUPE

**Banque Franco-Tunisienne** des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens. La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger — Tunis.

**Garage Victorine** Box particulier — Entretien des autos 12, Rue de Vesoul (à 100<sup>m</sup> de l'Av. Jules-Ferry)

**Moulins-Concasseurs Bamfords "LE RAPIDE"** MOULINS pour blé, org., maïs, café, etc... 1.200 références en Tunisie Essais, devis et renseignements franco sur demande

**INDUSTRIA** 70 Avenue de Carthage — TUNIS

**C<sup>ie</sup> Générale Transatlantique** Services Maritimes de la Méditerranée AGENCE DE TUNIS Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, r. Es-Sadikia Départ de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 h. du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les mardis à 17 h.

**Office Français Immobilier & Commercial** — « ASSURANCES » (38<sup>e</sup> ANNÉE) 28 Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.96

**BANQUE DE TUNISIE** Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs Siège Social à Tunis - Succursales à Sousse, Sfax et Bizerte Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville Gabès, Zarzis, Ebba-Ksour, Nabeul, Djerba

Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et à échéances fixes Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. Ordres de Bourse. Dépôts de Titres. Location de coffres-forts Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES **LA NATIONALE** Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle « LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle. S'adresser pour tous renseignements à MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux 4, av. de France - TUNIS — Téléph. 4.79

**MATERIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH** Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire Fers, aciers marchands Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée) BUREAUX : Rue Es-Sadikia

**Chaux Hydraulique et Ciments PAUL POTIN.** L'EPOT : Rue de Turquie (Port) BUREAUX 99, Avenue Jules-Ferry — TUNIS Téléphones 187 Potinville Réseau Hammam Lif N° 2